



Médecin du travail vs médecin de conseil

Par **Bibine1001**, le **31/07/2018 à 12:08**

Bonjour, rn rn Depuis fin août 2016, j'ai une lombalgie chronique invalidante avec une discopathie. Le médecin-conseil m'autorise à reprendre le travail non lourd à partir du 1er août 2018. rn rn Sachant que je suis aide-ménagère et toujours sous contrat, je serai convoqué le 2 août par la médecine du travail. Est-ce que celle-ci peut, éventuellement, me mettre inapte au travail ? rn Question invalidité ou salaires, comment ça va se passer ? rn rn Merci.

Par **morobar**, le **01/08/2018 à 08:35**

Bonjour, rn Oui le médecin du travail peut prononcer une inaptitude partielle ou totale, temporaire ou définitive, préconiser une adaptation ou un changement de poste de travail; rn Selon la durée de l'arrêt vous deviez consulter le MDT avant la reprise pour un arrêt supérieur à 3 mois.